



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE¹Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Ouvrages pour la continuité écologique de la centrale Hydroélectrique de Via Nova sur la Golo

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CORSE HYDRO ENERGIE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Pierre FONTANA - Directeur Général

RCS / SIRET

8 3 3 0 4 1 0 8 0 0 0 0 1 5

Forme juridique

Société par Action Simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
29. Installations destinées à la production d'énergie hydroélectrique.	Puissance maximale brute du projet autorisé 2168 kW - Puissance inchangée (pas d'augmentation du débit dérivé), les travaux envisagés portant sur la réalisation des ouvrages sur la continuité écologique (dévalaison, adaptation passe à poissons et transit sédimentaire)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les travaux prévus sont les suivants :

Adaptation de la passe à poissons existante en réhaussant les cloisons et adaptant les ouvrages d'entrée hydraulique pour limiter l'engrèvement de la passe à poissons ;

Mise en place d'un clapet et de mur de guidage en amont de celui-ci pour améliorer le dégrèvement devant la passe à poissons et devant la prise d'eau et faciliter le transit sédimentaire au niveau du seuil ;

Mise en place d'une prise d'eau ichtyocompatible avec un dispositif de dévalaison au niveau de la centrale hydro-électrique.

4.2 Objectifs du projet

La centrale existante de Via Nova comporte aujourd'hui une passe à poissons qui n'est pas fonctionnelle à cause de son engravement. Elle ne comporte pas de dévalaison, ni de dispositif efficace pour le transit sédimentaire.

Le Golo est calssé en liste 2 au titre de l'Article L214-17 du code de l'environnement.

Les objectifs du projet est :

Rendre opérationnelle la passe à poissons en adaptant l'entrée hydraulique et remontant les mur latéraux ;

Mettre en place un dispositif efficace pour le transit sédimentaire ;

Adapter la prise d'eau actuelle pour mettre en place un dispositif de dévalaison.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux consistent :

Passe à poissons :

Adapter les cloisons de la passe à poissons pour faciliter la montaison des poissons - Mise en place d'échancrures ;

Remonter les murs latéraux pour éviter l'entrée de galets dans la passe à poissons ;

Construire un éperon en amont de la passe à poissons pour la protéger des crues ;

Adapter l'entrée hydraulique de la passe à poissons en retournant l'entrée hydraulique, pour limiter l'entrée de flottants et de galets dans la passe à poissons.

Transit sédimentaire :

Création d'une échancrure dans le seuil et mise en place d'un clapet de 3 à 5 m de large et de 1,5 à 2,5 m de haut;

Mise en place de deux murs submergés en amont du clapet pour guider l'eau et faciliter le dégravement au niveau du clapet.

Prise d'eau ichtyocompatible :

Mise en place d'un nouveau plan de grille, à 26° par rapport à l'horizontale, avec un espacement entre barreaux de 20 mm ;

Mise en place d'un dispositif de dévalaison avec exutoires, canal entre les exutoires et goulotte de dévalaison.

Pour le chantier, il est nécessaire de mettre à sec ~2000 m2 autour de la passe à poissons. Pour ce faire des batardeaux seront réalisés en aval et en amont.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans la phase exploitation, les caractéristiques actuelles du projet de Via Nova autorisé ne seront pas modifiées. Il n'y aura pas d'augmentation de puissance.

Les travaux projeté auront des impacts positifs :

La passe à poissons retrouvera une fonctionnalité pleine avec un engravement très limité. Cela aura pour conséquence de diminuer les interventions dans le lit de la rivière.

Le transit sédimentaire au niveau du seuil sera assuré ;

La prise d'eau comportera une dévalaison.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La centrale actuelle est déjà autorisée par arrêté préfectoral du 17 juin 1986.

Les travaux envisagés sont soumis à déclaration de travaux au titres des rubriques 3.1.5.0 (Pour la mise en place des batardeaux) et 3.2.1.0 (Pour le curage de la retenue requise pour les travaux) de la nomenclature sur l'eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie zone mise à sec	2000 m ²
Longueur des batardeaux	120 m
Volumes à curer	1500 m ³

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieux-dit Via Nova
Valle di Rostino

Coordonnées géographiques¹

Long. 9 ° 13' 8 " 48 Lat. 42 ° 28' 22 " 69

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Valle di Rostino

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒

Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

Les ouvrages actuels (seuil, prise d'eau, canal d'amenée et centrale) ont été autorisés par arrêté préfectoral du 17 juin 1986.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☒	☐	La commune Valle di Rostino est classée en zone de montagne, mais le projet est à 170 m d'altitude à 20 km du littoral.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPR Inondation - cours d'eau Tartagine, Asco et Golo approuvé le 20/08/2002. Le projet améliorera les conditions d'écoulement au niveau du seuil (mise en place d'une vanne clapet sur le seuil). Le projet est en zone rouge du PPRI et est en conformité avec le règlement du PPRI.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☐	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Les sites Natura 2000 les plus proches sont : 2,5 km - Marais et tourbières du Valdo et de Baglietto - FR9400618 4,5 km - Forêts Territoriales de Corse - FR9410113 5,4 km - Massif du Tenda et forêt de Stella FR9400598
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Il n'y a pas de modification du projet autorisé actuel.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Il n'y a pas de modification du projet autorisé actuel.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les matériaux issus du curage : pour les matériaux les plus grossiers (Diamètre supérieur à 2 mm), ils seront remis en aval du seuil ; pour les matériaux fins (Moins de 2 mm) ils seront évacués hors du lit mineur.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Les travaux sont destinés à améliorer la continuité écologique au niveau des ouvrages existants de la centrale hydroélectrique de Via Nova.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Risque inondation - Les ouvrages sont dimensionnés pour les crues et ils seront conformes aux prescriptions du PPRI.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☐	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☐	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les débits des eaux d'exhaure (débit de fuite des batardeaux) seront décantés avant leur réintégration au Golo. Le projet n'aura ainsi pas d'impact sur la qualité des eaux pendant le chantier. Pendant la période d'exploitation, les aménagements faits seront sans impact.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet objet du présent cas par cas concernent des travaux pour la continuité écologique.

De par sa nature, le projet a pour objectif de réduire les effets négatifs des ouvrages existants pour la centrale hydroélectrique de Via Nova sur le Golo.

Il a aussi pour vocation d'éviter la mortalité piscicole à la dévalaison.

Ce projet permet la reconnexion des milieux amont et aval.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les travaux sont réduits et concernent des ouvrages déjà autorisés.

Il n'y a pas de modification substantielle des ouvrages autorisés ni augmentation du débit dérivé.

En dehors d'impacts faibles pendant la durée du chantier, le projet a des impacts positifs dans la mesure où il a pour évident objectif d'améliorer la continuité écologique au niveau du seuil de la centrale hydroélectrique de Via Nova.

Pour ces raisons, nous estimons que le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexes Nat2000&Espaces Prote'ge's : Indicateur de l'éloignement du projet face aux zones protégées.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

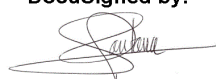


Fait à

Bisinchì

le, 03/04/2019

Signature

DocuSigned by:

0F5DA53E148948E...